



Notice explicative

Comment compléter votre formulaire de demande ?

Celui-ci comporte plusieurs parties qui doivent être complétées, en fonction de votre situation.

→ Vous devez renseigner **OBLIGATOIREMENT**, quelle que soit votre situation :

- **La partie A**, sur votre identité et vos informations personnelles (en bleu, pages 1 à 4) ;
- **La partie B** sur votre vie quotidienne, vos besoins et vos attentes (en vert, pages 5 à 8) ;
- **La partie E** sur l'expression de vos demandes de droits et de prestations (en vert pages 17-18).



Pensez à compléter toutes les rubriques sans oublier de **dater et signer** à la page 4, et d'indiquer votre **nom et prénom** en bas de chaque page.

➤ Situation scolaire :

Si vous avez besoin d'aide ou si votre enfant a besoin d'aide à l'école, vous devez aussi renseigner la partie sur la vie scolaire. C'est la **partie C** de couleur violette.



➤ Situation professionnelle :

Si vous avez besoin d'aide pour trouver un emploi ou garder un emploi, vous devez aussi renseigner la partie concernant votre situation professionnelle. C'est la **partie D** en bleue.

➤ Votre aidant familial :

La personne qui s'occupe de vous au quotidien a la possibilité d'exprimer sa situation et ses besoins en complétant la **partie F** de couleur bordeaux.



Dans le dossier de demande, vous trouverez des lignes de pointillés à la page 8. Vous êtes libre d'y inscrire ce qui est important pour vous. Vous pouvez aussi exposer les difficultés que vous rencontrez dans votre vie quotidienne.



Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Demande de CMI invalidité ou priorité / stationnement :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an

- Demande d'AAH / PCH Aide humaine :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an
 - RIB du demandeur
 - Dernier avis d'imposition



Depuis le 1er décembre 2019, le **CPR n'existe plus en première demande**. Il est supprimé au profit de la Majoration pour la Vie Autonome (MVA). L'attribution de cette prestation est étudiée automatiquement par la CAF ou la MSA.



- Demande de RQTH :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an
 - Fiche de poste

- Demande de PCH aménagement du logement :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an
 - Deux devis des travaux prévus
 - RIB du demandeur
 - Dernier avis d'imposition



Si vous êtes **locataire** : rajouter l'**autorisation du propriétaire** à effectuer les travaux.
 Si vous êtes **propriétaire** : rajouter la **taxe foncière**.

- Demande de PCH Aide technique / aménagement du véhicule :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an
 - Deux devis
 - RIB du demandeur
 - Dernier avis d'imposition



Si l'aménagement du véhicule concerne le **poste de conduite** : rajouter la copie de votre **permis aménagé** (à demander en préfecture).

- Demande d'AEEH / Orientation en ESMS :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an
 - Livret de famille



- Demande liée à la scolarité de votre enfant :
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif d'identité
 - Certificat médical de moins d'un an
 - Livret de famille
 - Dernier GEVASCO



En cas de demande pour un **majeur sous protection juridique**, il est nécessaire de nous fournir également la **notification de jugement**.

Il en va de même en cas de **modification du représentant légal** lorsque la demande concerne une **personne mineure**.

Un dossier complet permet une évaluation dans les meilleurs délais.

- Une fois complet, votre dossier de demande peut être déposé :
 - À l'accueil pendant les horaires d'ouverture ;
 - Dans la boîte aux lettres (hors horaires d'ouverture).
- Il peut également nous être envoyé par voie postale à l'adresse suivante :

**MDPH de la Collectivité de Corse
Casa d'Aiacciu
Immeuble Castellani
Avenue du Mont Thabor
Quartier Saint Joseph
CS 80962
20700 Ajaccio Cedex 9**

- Désormais, vous avez la possibilité de déposer votre dossier en ligne :
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/20>